

Contribution à la Réflexion sur les thèmes de Corruption et Répartition

BOUMENDJEL Saïd & Dr SARI Mohamed
Faculté des sciences économiques et de gestion, Université
Badji Mokhtar. Annaba.

RÉSUMÉ:

Dans le cadre de sa transition à l'économie de marché, qui exige son désendettement progressif, l'Algérie a été amenée à appliquer le programme d'ajustement du FMI. Or, le modèle de régulation sur lequel se base le FMI est, en raison de ses hypothèses, à la fois keynésien et monétariste. C'est à partir de l'action des structures étatiques sur les différents vecteurs de l'activité économique qu'il est possible d'apprécier l'évolution de l'économie en transition vers un mode de régulation par le marché, dont les mécanismes reposent avant tout sur la transparence et la fluidité des opérations.

Depuis la fin des années 80, il faut dire que l'État providence cède la place à un état grevé de dettes et, pratiquement, seul le recours à la planche à billets, hélas, lui aura permis de faire face à ses dépenses publiques. Celles-ci sont démesurément gonflées par des comportements monopolistiques et dénués de responsabilité. Les entrées nettes de capitaux non bancaires sont négatives, et cela met en doute l'éligibilité de l'Algérie à d'autres crédits extérieurs ou à l'attraction des investisseurs étrangers. Ni la régulation macro-économique, ni la lutte contre les inégalités, ne sera plus possible sans que le gouvernement retrouve la maîtrise des dépenses publiques. En deux mots, cela signifie nécessité de lutter contre tous les actes de corruption.

LA CORRUPTION, FACTEUR DE BLOCAGE DE LA CROISSANCE ?

Le développement économique n'est pas la croissance, mais sans croissance il ne peut avoir lieu. Or, la croissance se fonde impérativement sur l'investissement productif, public ou privé, national ou étranger. Pour le moment, seul l'investissement national public a vraiment un rôle à jouer encore. Aussi, dans le contexte actuel sur lequel plane toujours l'ombre de la dette extérieure, c'est la capacité de financement de l'État qui est en question.

La tâche, qui a donc toujours attendu les différents gouvernements algériens qui se sont succédés depuis le début de la décennie 90, a été très rude. Elle exige beaucoup d'abnégation et de dévouement, d'endurance et de courage, de volonté et d'amour, mais aussi, il faut le dire enfin, un brin de compétence et d'intelligence. Or, il est très rare de réunir l'ensemble de ces qualités dans une même structure de direction, encore largement divisée idéologiquement. La réalisation d'une base matérielle technique pour le bien-être futur de la population algérienne passerait sans doute par cette convergence si ce n'est d'idéologies, au moins celle des idées.

Nous faisons allusion au moins à la lutte contre la corruption.

1-LA CORRUPTION, PHENOMENE REPANDU MAIS NON UNIFORME ?

La corruption est un fléau qui corrompt l'ensemble des rouages de la société quand on n'y prend pas garde et qu'on la laisse évoluer en toute impunité.

En parlant du Pérou, le journaliste Dubois¹ dit que la corruption y est presque devenue constitutionnelle, et tromper l'autre, le flouer et parfois l'humilier est considéré comme l'un des Beaux - Arts (...). Dans ce pays, le vrai pouvoir, c'est le tampon administratif. Malheureusement, il en manque toujours un pour mener à bien les projets (...). C'est exactement ce qu'il serait juste de dire de l'Algérie, au moins celle des deux décennies 80 et 90. Il semble, en effet, que la corruption fut la cause de tous les vices et de tous les maux qui ont endeuillé ce pays au cours des vingt dernières années.

Pour Robert Klitgaard², professeur de Santa Monica, ce mal est loin d'être l'apanage des PVD ou en transition. Au Venezuela, un dictionnaire de la corruption a été publié en deux volumes en 1989 («Diccionario de la corrupción en Venezuela») et un auteur français a réalisé un livre semblable sur son pays (Gaetner, 1991).

L'organisation non gouvernementale «Transparency International», qui enquête sur la corruption dans les «opérations internationales», signale que de nombreux pots-de-vin versés dans le Tiers Monde proviennent des pays riches.

Les scandales de la corruption sont, il est vrai, même devenus légion dans les PDI; citons, au passage, la grosse affaire de l'association contre le cancer, l'ARC; les affaires diverses touchant des ministres français, de la droite et de la gauche; l'affaire "Elf" qui a poussé Christine Krivener à jeter son ancien patron, Roland Dumas, président démissionnaire du Conseil Constitutionnel français, dans les griffes du Tribunal ; les multiples affaires de financements illégaux

¹ -Observateur (Le Nouvel) 7-13 mars 1991- Le Pérou par J.P DUBOIS-p15.

² -KLITGAARD ROBERT- « La coopération internationale contre la corruption »- Revue Finances et Développement- mars 1998-p3).

des partis politiques en France comme en Allemagne ou en Italie ; les affaires de détournement des deniers publics, comme en Corse, par exemple, etc. Bref, la corruption n'existe pas que dans les PSD.

Cependant, il y aurait tout de même une différence de taille. Dans les PDI, la liberté d'expression, la liberté de la presse et une certaine indépendance des magistrats permettent souvent de faire éclater la vérité et de sanctionner les coupables : Helmut Kohl, le tout puissant Chancelier allemand, a fini par succomber. Roland Dumas, ancien bras droit tout puissant du président Mitterand, a lui aussi fini par accepter de lâcher son poste. Le président de l'ARC a bien fini en prison, etc. La justice y étant donc rendue malgré tout, il est toujours possible aux autorités politiques de regagner la confiance du public à défaut de pouvoir la maintenir à son degré le plus élevé. En tous cas, le flux et le reflux du sentiment de confiance qui prédomine dans les rapports entre le citoyen (l'administré) et le pouvoir (l'administrateur) les font pratiquement rapprocher sur les grandes questions de la Nation et font diminuer même les incertitudes néfastes aux anticipations des agents qui exercent dans l'économie.

L'activité de celle-ci est ainsi préservée des rumeurs infondées et la croissance se poursuit avec des hauts et des bas, mais elle se poursuit, et même avec plus de hauts que de bas. La répartition, ensuite, ne fait qu'emboîter le pas à la croissance.

Ce n'est évidemment pas le cas dans les PSD, où la corruption fait des ravages pratiquement en toute impunité.

2- LA FORMULATION THEORIQUE DE LA CORRUPTION EST-ELLE POSSIBLE ?

Phénomène dilué et non uniforme, la corruption est difficile à théoriser. Toutefois, on peut, avec le professeur Klitgaard,³ exprimer la corruption en PSD par la formule suivante : $C = M + P - R$ (avec M = monopole, P = pouvoir discrétionnaire et R = responsabilité).

Nous constatons sans surprise qu'il y a un lien entre la corruption et l'existence du monopole. Comme le dit le professeur Klitgaard, "que l'activité porte sur des entités publiques, privées ou sans but lucratif, qu'elle se déroule à Washington ou à Ouagadougou, la corruption tendra à se manifester lorsqu'une personne physique ou morale a le monopole d'un bien ou d'un service, tout pouvoir pour décider qui l'obtiendra, et en quelle quantité, et n'a de compte à rendre à personne."

Evidemment, il ne faut pas croire que, quand nous parlons de corruption, nous n'avons en tête que les services publics de la wilaya (département, conseil régional) ou de l'APC (mairie), ou encore les bureaux de tel ministère ou de telle EPE appartenant à la collectivité locale ou centrale. La corruption existe aussi dans le secteur privé.

Toutefois, comme le précise Cartier-Bresson,⁴ dans la corruption privée, les coûts, non négligeables, sont purement économiques alors que dans les cas de corruption politico administrative, elles sont à la fois, économiques, politiques et sociaux. Les victimes, dans le secteur privé, sont les consommateurs et non les citoyens-contribuables. On peut, parmi ses exemples, en citer les suivants : les alliances entre un

³ -KLITGAARD ROBERT- La coopération.. -opus cité-p4

⁴-CARTIER-BRESSON JEAN: Corruption, économie et démocratie, article publié dans le numéro N°370 de la revue « Après –demain » de janvier 1995 – in Problèmes économiques- N°2432- du 19 juillet 1995- p25.

cabinet d'audit et les managers au détriment des actionnaires, ou entre un syndicat de copropriété et une entreprise de construction contre les copropriétaires, ou entre les services d'achat de grandes surfaces commerciales et les producteurs, ou enfin entre une compagnie de disques et un critique musical (ou un animateur de radio) au détriment du consommateur –auditeur.

Des connaissances importantes ont été réunies grâce aux études théoriques des années 70, dont celles de Jagdish BHAGWATI, Anne Krueger et Susan Rose–Ackerman (Mauro, 1996), qui montrent notamment que la corruption peut survenir s'il existe une rente, due en général à la réglementation publique, et que des fonctionnaires ont tout loisir pour en répartir les bénéfices.

D'une part, et Ricardo l'avait déjà mis en exergue, la présence de la rente, qui signifie monopole au préalable, peut représenter un obstacle à un développement durable parce que n'offrant pas les mêmes chances à tout le monde. D'autre part, la présence de titulaires d'un pouvoir, comme les fonctionnaires publics, qui signifie pouvoir de gérer, de commander et de répartir, peut représenter une inégalité dans la répartition du revenu national.

Puisque, nous dit alors Paolo Mauro,⁵ la cause ultime de la recherche de «rentes» est l'existence de ce type d'opportunités, la corruption risque fort d'apparaître lorsque des restrictions et l'intervention de l'Etat aboutissent à la présence de ces profits excessifs.

⁵ -MAURO PAOLO: «La corruption :causes, conséquences et voies à explorer.»- Revue Finances et Développement- mars 1998-p11-

Dans le même ordre d'idées, on peut noter, avec Jean Pierre Benoît,⁶ que parfois les "officiels" ou les personnes "influentes" de certains pays déposent leurs fonds à l'étranger, soit dans des pays où le secret bancaire est strictement respecté, soit dans des pays, où les taux sont rémunérateurs, et empruntent aux institutions financières de leur pays à taux faibles pour construire de somptueuses villas, soit pour leur usage personnel, soit pour les louer à prix d'or à des diplomates, des experts ou des hommes d'affaires étrangers. On pourrait déjà, avec Benoît, conclure qu'une politique de taux d'intérêt peu élevés, même si elle est menée dans de bonnes intentions, peut être pervertie et devenir une source de trafic d'influences et de corruption, ce qui aggrave l'injustice économique et sociale qui règne déjà. Cette situation ne fait souvent que renforcer les craintes d'instabilité politique, celles-ci permettant à leur tour de fournir un bon prétexte, pour pratiquer la corruption, amorçant ainsi un cercle vicieux qui annihile tous les efforts entrepris pour résoudre les problèmes fondamentaux de ces pays.

Et, comme le dit le professeur Klitgaard,⁷ "quand la corruption sape les règles du jeu, par exemple le système judiciaire, les droits de propriété ou encore les activités bancaires et le crédit, elle anéantit le développement économique et politique. Quand elle permet aux pollueurs de souiller les rivières ou les hôpitaux, d'extorquer aux patients des paiements exorbitants ou illicites, elle peut provoquer des ravages économiques et sociaux. Lorsque la corruption devient «la norme», ses effets sont paralysants". Selon la presse algérienne

⁶ -V.Benoît J.Pierre-Taux d'intérêt administrés et taux d'intérêt du marché- Coll.Paris 28/ 30 mai 1984 : "Mobilisation de l'épargne des ménages dans les PVD-" Economica,, 1985-p73-

⁷- KLITGAARD ROBERT- opus cité--p4-

récente,⁸ le ministre de l'habitat, qui répondait le 3-7-2000 aux députés, a confirmé indirectement la "corruption" florissante qui caractérise, entre autres, le logement social en reconnaissant que "les Algériens entretiennent une relation perverse et malsaine avec le logement". Le ministre impute ce rapport à des facteurs sociologiques et culturels et, après avoir dénoncé les pratiques de la "mafia du logement" qui a bâti des fortunes faramineuses, il conclut que le logement est révélateur de l'état de la société et celui de l'état. Ainsi, ce sera sur la base d'un tel contexte socio-économique et de corruption qu'il va falloir se référer aux différentes statistiques éventuellement disponibles et tenter de découvrir les éléments constitutifs d'une politique algérienne de répartition des revenus, l'objectif étant en principe de savoir si celle-ci n'était pas en contradiction avec notre politique de développement économique, une politique qui, "officiellement", a toujours recherché le bien-être individuel et collectif. Il n'y a qu'à nous rappeler les divers slogans avancés par les différents Pouvoirs mis en place, tels que : « Du producteur au consommateur » des années 70, ou « Pour une vie meilleure » des années 80. Soulignons que la réalisation d'un tel bien-être passe, de nos jours, impérativement par la poursuite des mesures d'ajustement structurel que l'État algérien, comme tant d'autres (Maroc, Tunisie), a commencé à appliquer, quant à lui dès les premières années de la décennie 90. L'économie algérienne reste encore soumise au diktat de l'économie non structurée et parallèle. Les jeux ne sont pas tout à fait clairs et les statistiques publiées sont presque toutes contradictoires.

⁸ -Liberté - mardi 4 juillet 2000-p2 : politique du logement social-par N.Sebti.

3-L'ETAT DE L'ECONOMIE REFLETE-T-IL CELUI DE L'ETAT LUI MEME ?

D'après la presse nationale de 1999⁹ (car, bien souvent, il n'y a pas d'autre source d'information pour nos chercheurs), au cours d'une rencontre avec le chef du gouvernement (Smaïl Hemdani), qui a duré une semaine, il a été constaté "une augmentation des chiffres d'affaires de 7% pour le holding "réalisations et travaux publics" et de 15% pour celui des "services", grâce aux résultats réalisés par les entreprises pétrolières et le secteur des transports.(...)

Tout au long de la semaine, les responsables des holdings ont aussitôt pavané et exprimé leur satisfaction, en s'appuyant sur leurs résultats positifs, voire encourageants, pour les trois dernières années du siècle, sans pour autant se prononcer sur le contenu des orientations de la politique économique du gouvernement, ni sur les objectifs non réalisés au niveau de leurs secteurs respectifs. Dans son rapport, l'agence arabe de garantie des investissements dans les pays arabes¹⁰ relève elle aussi que l'Algérie a connu une nette progression économique en 1999 et qu'elle a réalisé un excédent dans sa Balance des Paiements, réduisant le taux d'inflation et ses endettements. De ce rapport, il nous a donc été possible de reproduire le tableau suivant (en milliards de D.A et de \$) :

⁹ -Liberté-samedi2-10-1999-p4:les holdings font leur bilan- par Hafida Ameyar

¹⁰ -Le jeune indépendant N°695 du lundi 14-8-2000-p3.

Mais, si les résultats généraux et ceux du bilan des holdings publics

Rubriques (milliards DA)	1998	1999
PNB (en milliards DA)	278,2	318,2
Recettes globales	775	950
Dépenses publiques	876	962
Déficit budgétaire	101,2 = 3,6% PNB	11,2 = 0,03% PNB
Rubriques (milliards \$)	1998	1999
Exportations (milliards \$)	10,10	12,50
Importations (milliards \$)	9,50	9
Dette extérieure (milliards \$)	30,5 milliards \$	28,5 milliards \$
IDE (milliards \$)	N.d	0,4 milliard \$
Dont Investissements arabes		0,0858 milliard \$ = 21,40% des IDE

sont positifs, comment se fait-il alors que le CNES tire toujours la sonnette d'alarme, soulignant que la situation économique s'est davantage dégradée et qu'elle se distingue par un fléchissement sensible du taux de croissance ?

Comment se fait-il qu'à son dernier rapport du premier semestre de l'an 2000, le CNES déclare tout haut que 60% des fonctionnaires sont à changer ou à plutôt à mettre à la retraite définitive? Qui doit-on croire ?

Ajoutons également que, selon la même presse, l'A.D.E.M (Association nationale de développement de l'économie de marché, dirigée par le professeur d'économie, Mebtoul) avait indiqué que ce bilan des Holdings publics est "mitigé, en termes de performances réelles, surévalué en plus par les taux administrés des douanes".

L'ADEM, qui a participé aux débats entre 1995 et 1996 à propos de la dissolution des "Fonds de Participation" et leur remplacement par

des Holdings, a même estimé que "ces structures évoluent dans un environnement bureaucratique, en référence notamment à la léthargie du système financier, et elle conclut que "l'actuelle organisation des Holdings a montré ses limites naturelles."

Et c'est encore l'ADEM enfin qui mettra plus tard en relief la nette régression que connaît le pays malgré les réformes de stabilisation mises en application. Selon l'ADEM, en effet, à la fin du premier semestre de l'an 2000, il est constaté que le revenu national par tête est passé de plus de 1600\$ en 1998 à 1550 \$ en 1999 .¹¹

À partir des données de l'ADEM, nous pouvons présenter le tableau suivant, qui met en comparaison les revenus nationaux de certains pays, pratiquement de même envergure, avec celui de notre pays.

Tableau du revenu national par habitant en 1999-2000 (en \$) :

Relevons, en parallèle, qu'il est précisé que le seuil des pays dits pauvres est atteint pour 1500\$ par habitant. Que ne reste-t-il donc à l'Algérien pour se dire « pauvre » ?

L'ADEM ajoute enfin que le PNB de l'Algérie avoisine les 46 milliards \$ y compris les hydrocarbures : il est en nette régression si l'on soustrait l'exportation du pétrole et du gaz naturel. À partir des données de l'ADEM, il nous a été encore possible de présenter **le tableau suivant du PNB en 1999-2000 (milliards \$) :**

Algérie	Turquie	Arabie Saoudite	Israël	Égypte	Maroc	Tunisie	Syrie
46	200	143	97	79	34	20	16

Dans de telles conditions de confusion, qui croire encore ?

¹¹ -Le jeune indépendant -N°661 du mardi 4-7-2000- p9: Une nette régression.

Et, comment apprécier l'effet des réformes entreprises jusqu'ici ? Malheureusement, sur ce plan, comme l'écrit le professeur HUGON,¹² l'étude de l'impact des politiques d'ajustement sur les circuits financiers informels se heurte à trois difficultés principales d'ordre méthodologique :

1-D'abord, un problème d'information, car les PAS se réfèrent à des indicateurs macro-économiques et à des modèles standards conçus dans les cadres keynesien des agrégats et des équilibres de la comptabilité nationale, ou monétariste des équilibres monétaro-financiers d'où sont exclus les indicateurs sociaux (bilans nutritionnels, emplois, revenus, état sanitaire ou éducatif) ainsi que les indices organisationnels et gestionnaires, les structures sociales et les processus de redistribution.

2-Ensuite, un problème de délimitation des ajustements, dans le temps et dans l'espace. L'ajustement est un processus dont les effets s'étendent sur plusieurs périodes; il a des coûts de transition, entre autres.

3-Enfin, un problème d'imputation. Il s'agit d'imputer aux politiques macro-économiques d'ajustement certains effets sur les circuits financiers informels. Or, les liens n'apparaissent pas directement.

Ces trois dernières difficultés ne font, en réalité, que refléter l'existence d'un «Etat mou» au sens de Myrdall.

¹² - HUGON Philippe : Politiques d'ajustement et circuits financiers informels africains –in Dette ou financement du développement- Colloque organisé en septembre 1990 par le CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement)- L'Harmattan- 1991- p91-

CONCLUSION :

Un Etat mou est celui qui n'arrive pas à maîtriser « les tenants et les aboutissants » du processus d'activité économique national. C'est celui qui riposte aux chocs conjoncturels par à-coups sans pouvoir s'attaquer aux causes structurelles véritables.

Pour sortir de l'impasse structurelle dans laquelle se trouve l'économie algérienne, non seulement nous devons tenir compte des éclairages éventuels sur les facteurs du développement (l'investissement et le commerce international) et ceux de la répartition (l'Etat et le Marché), mais il faudrait également, non seulement analyser les différentes structures participatives (structure des investissements, structure du Commerce extérieur, structure de la dette extérieure, structure du Pouvoir), mais encore et surtout tenter de repérer les facteurs essentiels de la convergence, ceux qui, à l'inverse de la théorie néoclassique du "No Bridge", feraient le lien entre les objectifs de développement économique et les objectifs de répartition du revenu national.

Le problème le plus grave, comme le dit le professeur Sellier¹³, concerne sans doute celui du "conflit d'intérêt" entre l'entreprise et la nation : c'est un danger "d'égoïsme d'entreprise" qui semble, dans une phase d'industrialisation encore peu avancée, être aggravé par le danger "monopolistique". Les gestionnaires des EPE algériennes, pratiquement en faillite, se refusent encore à admettre la réalité et, surtout, ils craignent la transparence qui a de fortes chances de mettre à découvert le phénomène de la corruption en faisant disparaître leur pouvoir de monopole. Ainsi, ils espèrent maintenir le même système de répartition du revenu national qui a jusqu'ici prévalu.

En d'autres mots, pour ceux qui souhaitent le « changement », il s'agirait encore de savoir à quel type de "transfert" il va falloir désormais procéder en Algérie ? Dans ce cadre, nous pensons à trois sortes de transferts qui, selon nous, sans être exclusives, nous paraissent être principales. Il s'agit des transferts de systèmes, de revenus et d'idées.

Les débats, sur ce plan, sont naturellement ouverts.

¹³ - Sellier F. dans Sturmthal Adolph, La participation ouvrière à l'est comme à l'ouest- Préface de F.Sellier- éd. ouvrières, 1967-p8.